



DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU : 06 juillet 2020

## Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du DE ST HILAIRE DES LANDES

Le jeudi 02 juillet 2020 à 20 h

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents (Ouverture de séance) : 14  
Votants (Ouverture de séance) : 14

L’an deux mille vingt, le jeudi deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur **HAMARD** Claude, le Maire.

**Etaient Présents** : **ALEXANDRE** David, **BRICARD** Mickael, **BOULIERE** Morgane, **BOURDIN** Laurent, **CHENAIS** Christelle, **GONNET** Albert, **HERVE** Aude, **HAMARD** Gwénaëlle, **LEBOEUF** Roselyne, **LETARD** Christian, **PIROT** Mickael, **MEIGNEN** Alexandra, **PLEUTIN** Nathalie, **REBILLON** Christophe, **RIGAULT** Magali

**Absente non excusée** : Nathalie PLEUTIN

Alexandra MEIGNEN a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du Jour

- Vote des taux d’imposition 2020
- Affectation des résultats 2019 au Budget primitif 2020
- Budget Primitif 2020
- Création d’un lotissement : dénomination
- Couesnon Marches de Bretagne : Service Voirie – Convention cadre pour réalisation de prestation de services
- Couesnon Marches de Bretagne : Service Voirie – Convention de prestation de service pour réalisation de travaux de balayage en agglomération
- Couesnon Marches de Bretagne : Service Voirie – Convention de prestation de service pour la pose de bordures route du cimetière
- Couesnon Marches de Bretagne : Service Voirie – Convention de prestation de service pour la peinture en agglomération
- Couesnon Marches de Bretagne : Service Voirie - Convention de mandat pour des travaux d’aménagement « réfection parking »
- Couesnon Marches de Bretagne : Service Voirie - Convention de mandat pour des travaux d’aménagement « pose de signalétique des villages »
- Vente d’une parcelle communale rue des sources
- Proposition d’acquisition du Fonds de Commerce de l’épicerie
- Distribution des repas de la cantine -Convention entre l’ESAT les ateliers du Douet et la commune 2020-2021
- Tarifs cantine et garderie 2020-2021
- Affaires diverses

#### 1-Vote des taux d’imposition 2020



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121.-29, L.2311-1 et suivants, L2312-1 et les suivants, L2331-3 ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu la loi de Finances,

Vu l'état n°1259 COM portant notifications des bases d'imposition prévisionnelles 2020 des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020.

Monsieur Le Maire ayant exposé les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux impôts locaux notamment les limites de chacun, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année ;

Considérant le contexte budgétaire et financier de vote des budgets primitifs des collectivités locales

Considérant les produits nécessaires à l'équilibre du budget, et le programme d'investissement de la commune,

Le Conseil Municipal

- Fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2020

Taxes	Taux 2020	Bases	Produit
foncière ( bâti)	18.97 %	603 600.00 €	114 503.00 €
foncière ( non bâti)	50.02 %	95 300.00 €	47 669.00 €
<b>PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>			<b>162 172.00 €</b>

- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 2-Affectation des résultats 2019 au budget 2020- Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 183 483.06 € et après avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit ;

<b>Résultat de Clôture</b>	
Excédent.....	183 483.06 €
Déficit .....	
<b>Affectation du résultat</b>	
<i>Affectation obligatoire :</i>	
- Apurement du déficit de la section d'investissement (compte 1068)	
<i>Solde disponible affecté comme suit</i>	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	100 000.00 €
- Affectation à l'excédent reporté	83 483.06 €

## 3- Budgets Primitifs 2020

## **1- Budget Principal**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget principal pour l'année 2020

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1et suivants et L.2311-1à L.2343-2 ;

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (M14) (vote + restes à réaliser)	LIBELLES	TOTAL
Section Fonctionnement	Dépenses	766 099.18 €
	Recettes	766 099.18 €
Section Investissement	Dépenses	358 759.98 €
	Recettes	358 759.98 €

## **2 –Budget Assainissement Collectif**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget Assainissement Collectif pour l'année 2020

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1et suivants et L.2311-1à L.2343-2 ;

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif du budget Assainissement Collectif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M49) (vote + restes à réaliser)	LIBELLES	TOTAL
Section Fonctionnement	Dépenses	77 877.57 €
	Recettes	77 877.57 €
Section Investissement	Dépenses	56 079.71 €
	Recettes	56 079.71 €

## **3- Budget Lotissement La Croix Olivier**

Monsieur Le Maire présente au conseil Municipal le budget primitif du budget Lotissement La Croix Olivier pour l'année 2020

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1et suivants et L.2311-1à L.2343-2 ;

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif du budget Lotissement La Croix Olivier de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT LA CROIX OLIVIER (M 14) (vote + restes à réaliser)	LIBELLES	TOTAL
Section Fonctionnement	Dépenses	128 401.52 €
	Recettes	128 401.52 €
Section Investissement	Dépenses	48 324.85 €
	Recettes	48 324.85 €

#### 4- Création d'un lotissement

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau lotissement dans la mesure où il ne reste plus qu'un lot à vendre dans le lotissement de la Croix Olivier.

Il propose d'utiliser les parcelles (AB 321 et ZI 14) situées derrière la mairie et attenant au futur parking de l'épicerie afin de réaliser un lotissement de quelques lots.

Il propose de nommer ce lotissement : « Le Lotissement de la Fontaine » permettant de créer en fonction du futur aménagement, la rue de la fontaine et l'impasse de la fontaine.

#### 5- Convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et Couesnon Marche de Bretagne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de la voirie a été transférée à la Communauté des Communes.

Le service voirie de Couesnon Marches de Bretagne propose la réalisation de différentes prestations de services aux communes membres citées dans la convention cadre.

- ✓ prestation de broyage de terrains communaux (lagunes, lotissement)
- ✓ prestation de signalisation horizontale sur emplacements communaux,
- ✓ pose de signalétique ou de mobilier urbain,
- ✓ aide aux services techniques communaux sur des travaux d'aménagement ou d'entretien, prestation point à temps,
- ✓ prestation broyage d'accotements et élagage talus
- ✓ prestation balayage,
- ✓ prestation curage de fossés et arasements d'accotements,
- ✓ signalisation horizontale.

Monsieur Le Maire présente la convention cadre qui a été validée par le conseil communautaire le 28 février 2017, elle se décline en sept articles : objet (article 1), modalité d'exécution de la convention (article 2), modalité d'exécution des contrats (article 3), obligations (article 4), durée (article 5), conditions financières (article 6), contentieux (article 7).

Monsieur Le Maire précise qu'à chaque prestation, un contrat de prestation de service est signé, sept articles et une proposition de tarif en annexe composent ce contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la convention cadre pour l'année 2020 et le contrat,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ces documents avec le Monsieur le Président de Couesnon Marches de Bretagne

#### 6- Convention pour la réalisation de travaux en prestations de services entre la Commune et Couesnon Marche de Bretagne – Travaux de balayage en agglomération.

Vu la délibération n° 2017-45-020-5 en date du 28 février 2017 validant la convention cadre par le Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne.

Vu la délibération 2020-07-290 en date du 02 juillet 2020 validant la convention cadre par le Conseil Municipal de St Hilaire des Landes.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, une convention pour la réalisation de travaux de balayage en agglomération en prestations de services entre la commune et Couesnon Marches de Bretagne.

En effet, cette convention permet de contractualiser l'intervention des agents du service voirie de Couesnon Marches de Bretagne sur notre commune en agglomération sur des travaux précisés dans la convention cadre.

La prestation de services « travaux de balayage en agglomération » sera facturée au temps réel soit 21 h avec un coût horaire de 80.00 €. Soit un montant estimé à 1 680 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la convention de prestation de services pour la réalisation de balayage en agglomération.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention.

#### 7- Convention pour la réalisation de travaux en prestations de services entre la Commune et Couesnon Marche de Bretagne – Travaux de pose de bordures route du cimetière

Vu la délibération n° 2017-45-020-5 en date du 28 février 2017 validant la convention cadre par le Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne.

Vu la délibération 2020-007-290 en date du 02 juillet 2020 validant la convention cadre par le Conseil Municipal de St Hilaire des Landes.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, une convention pour la réalisation de travaux de pose de bordures en prestations de services entre la commune et Couesnon Marches de Bretagne.

En effet, cette convention permet de contractualiser l'intervention des agents du service voirie de Couesnon Marches de Bretagne sur notre commune en agglomération sur des travaux précisés dans la convention cadre.

Le Cout de la prestation de services « travaux de pose de bordures » est estimé à 2750 euros €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la convention de prestation de services pour la réalisation de la pose de bordure rte du cimetière.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention

#### 8- Convention pour la réalisation de travaux en prestations de services entre la Commune et Couesnon Marche de Bretagne – Travaux de peinture en agglomération.

Vu la délibération n° 2017-45-020-5 en date du 28 février 2017 validant la convention cadre par le Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne.

Vu la délibération 2020-07-290 en date du 02 juillet 2020 validant la convention cadre par le Conseil Municipal de St Hilaire des Landes.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, une convention pour la réalisation de travaux de balayage en agglomération en prestations de services entre la commune et Couesnon Marches de Bretagne.

En effet, cette convention permet de contractualiser l'intervention des agents du service voirie de Couesnon Marches de Bretagne sur notre commune en agglomération sur des travaux précisés dans la convention cadre.

La prestation de services « travaux de peinture agglomération » sera facturée au temps réel soit 8 h avec un coût horaire de 70.00 €. Soit un montant estimé à 560 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la convention de prestation de services pour la réalisation de peinture en agglomération.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention.

#### 9-Conventions de mandat entre la Commune et Couesnon Marche de Bretagne Travaux d'aménagement 2020.

Vu la convention de mandat concernant la programmation de travaux d'aménagement et leur plan de financement concernant la réfection des emplacements de stationnement rue du commerce

Vu la convention de mandat concernant la programmation de travaux d'aménagement et leur plan de financement concernant la pose de panneaux de signalisation des villages.

Vu la convention de mandat concernant la programmation de travaux d'aménagement et leur plan de financement concernant l'aménagement des conteurs poubelles.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, les conventions de mandats pour la réalisation de travaux d'aménagement 2020 entre la commune et Couesnon Marches de Bretagne.

En effet, cette convention permet de contractualiser l'intervention des agents du service voirie de Couesnon Marches de Bretagne sur notre commune sur des travaux précisés dans la convention de mandat et de programmer une enveloppe financière

- Valide les conventions de mandats pour les travaux d'aménagement 2020.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention.

#### 10- Vente d'une parcelle communale (ZI 183) Impasse des Sources à Mr ERMENIER Antoine

**Vu** les courriers de demande de Mr ERMENIER Antoine en date du 25/05/2020 et du 29/06/2020 sollicitant la commune pour l'acquisition de la parcelle ZI 183 d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de vendre le terrain clos à hauteur de 1320 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte de vendre la parcelle ZI 180 à Mr ERMENIER Antoine pour un montant de 1320 €
- Autorise Mr Le Maire à signer l'acte de vente à l'office notarial de Maître Jegou, ZA La croix étêtée 35460 MAEN ROCH

#### 1- Proposition d'acquisition du fonds de commerce de l'épicerie

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier transmis par Mme LE MAT Jeanine, commerçante du multi services.

Mme LE MAT propose à la municipalité la vente de son fonds de commerce à la commune pour un montant de 40 000 €, la commune étant propriétaire des murs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la cession du fonds de commerce pour un montant de 35 000 € (Montant minimum souhaité par Mme Le Mat)

#### 12-Convention entre l'ESAT les ateliers du Douet et la commune – Distribution des repas de la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ESAT « Les Ateliers du Douet » de St Sauveur des Landes fourni les repas de la cantine scolaire. Les repas sont servis pour les enfants de 2 écoles soit en moyenne 90 repas par jour d'école.

La dernière convention passée avec l'ESAT et la commune pour l'année 2019-2020 arrive à échéance le 03/07/2020. Il est donc nécessaire d'établir un nouveau contrat entre les deux parties pour l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire donne lecture de cette nouvelle convention et fait part au Conseil Municipal que l'ESAT applique les tarifs suivants 3.37 TTC € pour les enfants de primaire, 2.75 € pour les enfants de maternelle et 4.49 € pour les repas adultes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la convention de la cantine entre l'ESAT « Les Ateliers du Douet » et la Commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### 13- Tarifs 2020-2021 – Cantine et garderie municipale

Monsieur le Maire suggère d'augmenter le prix de vente des repas de la cantine pour la rentrée 2021. Il propose les tarifs de la cantine comme suit :

Cantine enfant : 3.80 € par repas

Cantine adulte : 4.70 € par repas

Il a été décidé de pratiquer les tarifs suivants pour la garderie :

Garderie du matin : 7h-8h45 : 1 € 10

Garderie du soir :

16h30 h-18h : 0.70 €

18h-19h : 0.80 €

Dépassement d'horaires non justifié au-delà de 19 h (entamé) : 10 € par tranche de ¼ heure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte ces propositions tarifaires
- Charge le Maire d'appliquer ces tarifs.

### Affaires diverses

- Voir avec le SMICTOM pour le ramassage des ordures ménagères lors de festivités au terrain des sports
- Mise à disposition de Mme SALVINO Delphine comme l'année scolaire passée.
- Information du foot club des Landes sur la possibilité de recrutement d'un animateur sportif.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance

Alexandra MEIGNEN

Le Maire

Claude HAMARD